SOUS-PREFECTURE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU BAS RHIN

10 NOV. 2023

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SEEBACH

67160

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Séance du 5 octobre 2023

Tel.: 03 88 94 74 06 Fax: 03 88 53 16 19 mairie.seebach@orange.fr

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire



<u>Présents</u>: Michel LOM, Françoise BRAUN, Michel LINGER, Mélanie FISCHER, Cornelia ROTT, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Jean-Marc STOLTZ, Jean-Michel CORNEILLE, Pia CLAUSS, Chantal HUMMEL, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER, David GIROLT, Marlyse STAUB (arrivée à 20h50).

<u>Absents excusés</u>: Etienne BRUNCK (absent excusé donne pouvoir à Mélanie FISCHER), Francis WOEHL (absent excusé donne pouvoir à Françoise BRAUN), Bruno ROTT, Marie-Paule JOREL.

Nombre de conseillers élus : 19

En fonction: 19

Présents: 15

OBJET:

5. AFFAIRES ADMINISTRATIVE - RESSOURCES HUMAINES

5.1 SERVICES ADMINISTRATIFS: Renouvellement d'un contrat

Depuis le 2 octobre 2022, Madame Véronique REINHART a été engagée comme responsable de l'évènementiel et de la communication de la commune de SEEBACH sur la base de l'article 3-1 de la loi du 26 juillet 1984 pour une durée de un an.

Son contrat initial étant arrivé à son terme et Madame Véronique REINHART ayant donné toutes satisfactions dans l'exercice de ses missions, la commune de SEEBACH lui a proposé de renouveler son contrat.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 473, indice majoré : 412 pour une durée hebdomadaire de service de 20 h.

Il est proposé de renouveler ce contrat pour une durée de un an.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération, à l'unanimité,

 DECIDE de renouveler le contrat de Madame Véronique REINHART selon les conditions citées ci-dessus du 3 octobre 2023 au 2 octobre 2024; CHARGE Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre Pour extrait conforme Le Maire Michel LOM

La secrétaire de séance Dominique SCHMITTHEISLER

Délibération rendue exécutoire Vu la réception en Sous-Préfecture Vu la publication 1 0 NUV. 2023

1 0 NOV. 2023

Mondel

SOUS-PREFECTURE

1 0 NOV. 2023

HAGUENAU-WISSEMBOURG